

Plan d'aménagement forestier

Gestion Lupac Inc
St-Damase
Québec, Canada

Préparé pour
Gestion Lupac Inc.
1^{er} décembre 2020

par



2. Objectifs du plan d’aménagement forestier

Le plan d’aménagement forestier a pour objectifs :

- Aider le propriétaire à avoir une meilleure connaissance de son boisé tout en servant à mieux planifier les travaux forestiers;

- Permettre au propriétaire de s’enregistrer comme producteur forestier pour ainsi bénéficier des programmes d’aides disponibles;

- Permettre à l’Agence de protéger ses investissements dans les forêts privées en planifiant et en rationalisant la mise en valeur des boisés.

3. Localisation de la propriété

Numéro de producteur forestier :

Numéro du plan d’aménagement: GB2020-10

Municipalité régionale de comté (MRC) :MRC de l’Islet Code : 00170

Municipalité (Lot) : St-Damase de L’Islet Code : 17040

Unité cadastrale (Canton) : Rang 2 et rang 3 Code : II et III

Codes de la région administrative, de l’unité d’aménagement et de l’agence : 012-035-122

Date d’expiration du plan d’aménagement forestier : 1^{er} décembre 2020

Unité d’évaluation	Rang (code)	Lot	Zone (verte ou blanche)	Superficie à vocation forestière (ha)	Superficie totale (ha)	OGC
4032-73-2591	Rang 2	4829408	blanche	34,71	34,71	Non
4032-73-2591	Rang 2	4829409	blanche	82,92	82,92	Non
4032-73-2591	Rang 3	4829519	blanche	48,20	48,20	Non
4032-73-2591	Rang 3	4829520	blanche	48,11	48,11	Non
4032-73-2591	Rang 3	4829521	blanche	46,04	46,04	Non
4032-73-2591	Rang 3	4829522	blanche	44,60	44,60	Non
4032-73-2591	Rang 3	4829523	blanche	43,15	43,15	Non
4032-73-2591	Rang 3	4829524	blanche	41,48	41,48	Non
4032-73-2591	Rang 3	4829525	blanche	39,93	39,93	Non
4032-73-2591	Rang 3	4829526	blanche	39,76	39,76	Non
4032-73-2591	Rang 3	4829527	blanche	42,14	42,14	Non
4032-73-2591	Rang 3	4829528	blanche	42,32	42,32	Non
4032-73-2591	Rang 3	4829529	blanche	42,07	42,07	Non
4032-73-2591	Rang 3	4829530	blanche	41,45	41,45	Non
Total				636,88 ha	636,88 ha	

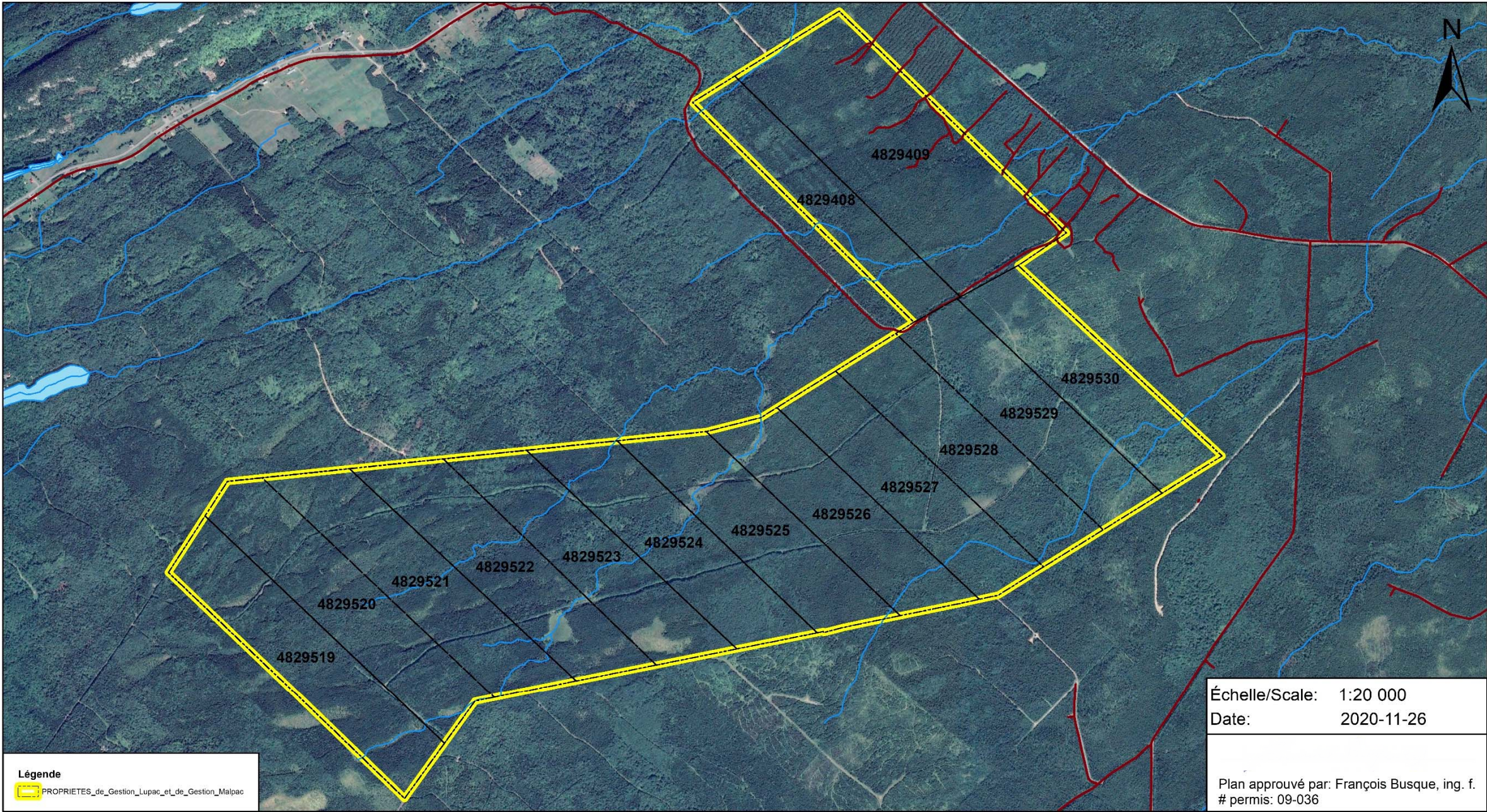
4. Objectifs du producteur forestier

Production forestière	Utilisations à des fins récréatives
Mise en valeur de la propriété	☐ Autres (spécifiez) :
☐	

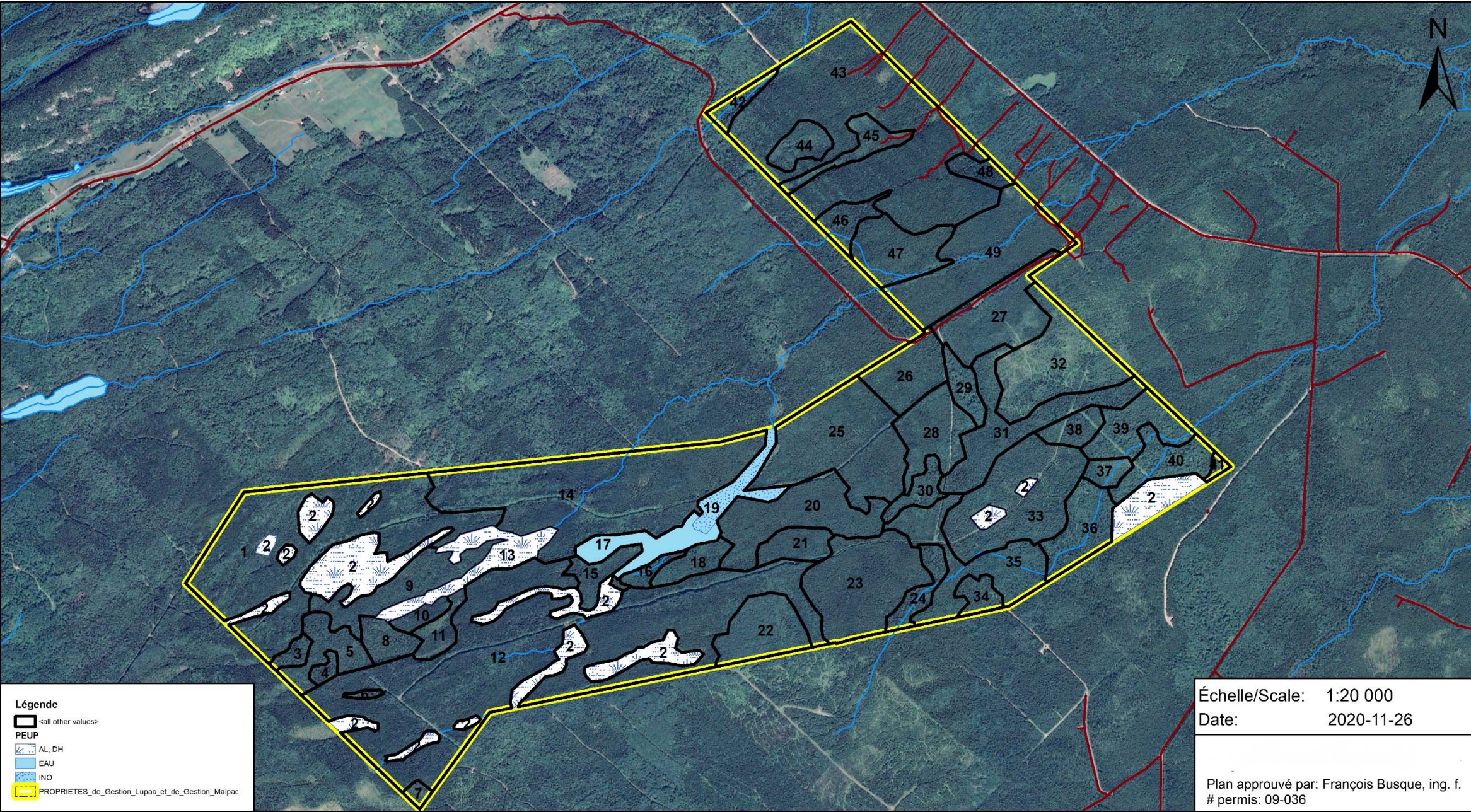
Remarques :

5. Description de la forêt / Cartographie

Gestion Lupac Inc. : St-Damase



Gestion Lupac Inc. : St-Damase



6. Description de la forêt et travaux de mise en valeur recommandés

Numéro du peuplement	Nom du peuplement	Essences principales	Superficie (ha)	Classe de densité	Hauteur (m)	Classe d'âge (ans)	Travaux suggérés	Priorité
1	SBSB A3 30	Sapins, épinettes	48,59	A	13	30	Aucuns travaux	
2	Dénudés humides		37,82	-	-	-		
3	TOTO B4 90	Thuya, sapins, épinettes	1,74	B	10	90	Coupes progressives	2-L
4	TOTO B4 JIN	Thuya, sapins, épinettes	1,25	B	9	JIN	Coupes progressives	2-L
5	SBSB A5 30	Sapins, épinettes	7,00	A	6	30	Éclaircie précommerciale	1-C
6	SBBPEO A4 30	Sapins, bouleaux blanc, érable rouge	0,51	A	7	30	Aucuns travaux	
7	ENSB A5 30	Épinettes, sapins	1,00	A	4	30	Aucuns travaux	
8	TOTO B4 90	Thuya, sapins, épinettes	4,17	B	10	90	Coupes progressives	2-L
9	ENSB A4 30	Épinettes, sapins	11,67	A	7	30	Éclaircie précommerciale	1-C
10	ENSB A3 30	Épinettes, sapins	2,26	A	15	30	Éclaircies commerciales	3-L
11	TOTO C4 90	Thuya, sapins, épinettes	3,62	C	10	90	Aucuns travaux	
12	SBEN C3 30	Sapins, épinettes	91,51	C	15	30	Aucuns travaux	
13	Aulnaies		8,24	-	-	-		
14	SBEN A4 30	Sapins, épinettes	47,74	A	10	30	Éclaircies commerciales	2-L
15	SBEN A4 30	Sapins, épinettes	4,38	A	7	30	Éclaircie précommerciale	1-C
16	SBSB A4 30	Sapins, épinettes	1,85	A	10	30	Éclaircies commerciales	3-L
17	EAU		7,25	-	-	-	Aucuns travaux	
18	EOBP A4 30	Érable rouge, bouleaux blanc, sapins	4,13	A	10	30	Aucuns travaux	
19	Inondé		5,35	-	-	-	Aucuns travaux	
20	ENSB B4 30	Épinettes, sapins	17,17	B	7	30	Éclaircie précommerciale	
21	ENSB A4 30	Épinettes, sapins	4,78	A	11	30	Éclaircies commerciales	2-L
22	PEEOSB A3 55	Peupliers, érable rouge, sapins	10,14	A	14	55	Coupe de succession	1-C
23	ENSB A4 30	Épinettes, sapins	20,80	A	10	30	Éclaircies commerciales	3-L
24	TOSB B4 30	Thuya, sapins, épinettes	4,26	B	10	30	Aucuns travaux	
25	SBEN A4 30	Sapins, épinettes	26,30	A	8	30	Éclaircies commerciales	2-L
26	SBSB A5 10	Sapins, épinettes	9,13	A	4	10	Aucuns travaux	
27	ENSB B4 30	Épinettes, sapins	14,13	B	8	30	Éclaircies commerciales	2-L
28	SBSB A4 30	Sapins, épinettes	10,26	A	9	30	Éclaircies commerciales	2-L
29	PEEO A3 JIN	Peupliers, érable rouges, sapins	3,69	A	15	JIN	Aucuns travaux	
30	BPEOSB A4 30	Bouleaux blanc, érable rouges, sapins	3,46	A	10	30	Aucuns travaux	
31	TOTO C4 70	Thuya, sapins, épinettes	15,76	C	8	70	Aucuns travaux	
32	RXR X B6 10	Sapins, épinettes	18,83	B	2	10	Aucuns travaux	
33	ENSBPE B5 30	Épinettes, sapins, peupliers	22,49	B	6	30	Éclaircie précommerciale	1-C
34	SBENML A4 30	Sapins, épinettes, mélèze	2,92	A	9	30	Aucuns travaux	

35	TOTO B4 VIN	Thuya, sapins, épinettes	15,87	B	8	VIN	Aucuns travaux	
36	EOBPSB A4 30	Érable rouge, bouleaux blanc, sapins	8,98	A	10	30	Aucuns travaux	
37	SBSBBP A5 30	Sapins, épinettes, bouleaux blanc	2,38	A	6	30	Aucuns travaux	
38	ENSB A4 30	Épinettes, sapins	3,78	A	9	30	Éclaircies commerciales	2-L
39	BJERBP C4 30	Bouleau jaune, érables, bouleau blanc	9,04	C	10	30	Aucuns travaux	
40	BJERBP C2 90	Bouleau jaune, érables, bouleau blanc	7,62	C	17	90	Aucuns travaux	
41	SBSB A4 30	Sapins, épinettes	0,70	A	7	30	Aucuns travaux	
42	EOEO A3 JIN	Érable rouge, bouleaux	2,60	A	15	JIN	Aucuns travaux	
43	SBEN A3 30	Sapins, épinettes	61,34	A	12	30	Éclaircies commerciales	1-C
44	SBEN A5 30	Sapins, épinettes	4,29	A	5	30	Aucuns travaux	
45	SBSB C6 30	Sapins, épinettes	4,90	C	3	30	Aucuns travaux	
46	SBSBBP A4 30	Sapins, épinettes, bouleaux blanc	3,96	A	10	30	Éclaircies commerciales	1-C
47	ENSB A4 30	Épinettes, sapins	10,63	A	10	30	Éclaircies commerciales	2-L
48	SBSB B3 30	Sapins, épinettes	2,80	B	13	30	Éclaircies commerciales	1-C
49	ENSB B4 30	Épinettes, sapins	23,80	B	8	30	Éclaircies commerciales	3-L
Total			636,88					
Sources							Équivalences des mesures	
photographie aérienne		carte forestière régionale	vérification sur le terrain	inventaire forestier	autre :		Hauteur : 1 mètre (m) = 3,28 pieds (pi) Superficie : 1 hectare (ha) = 2,47 acres = 2,92 arpents carrés Volume : 1 m³ app. = 0,28 corde 1 m³ app./ha = 0,11 corde/acre	
Classes de densité du couvert forestier		A (forte) 80 à 100 %	B (normal) 60 à 80 %	C (faible) 40 à 60 %	D (très faible) 25 à 40 %			
Notes : Toute prescription sylvicole signée par un ingénieur forestier peut s'ajouter à cette liste de travaux pourvu qu'elle soit annexée à ce document.								
Codes de priorité : Urgence du traitement : Très (1), Assez (2), Peu (3) Durée de validité de la recommandation : 0 - 5 ans (C), 5 à 10 ans (L)								

7. L'engagement du propriétaire

Les travaux inscrits dans ce plan d'aménagement forestier respectent les orientations prévues au Plan de protection et de mise en valeur de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches (AMVAP) en vigueur à la signature. Ils visent à aider le propriétaire à prendre les décisions en vue de mettre en valeur sa propriété et sont indiqués à titre de suggestion. La réalisation de ces travaux n'est toutefois pas obligatoire. Cependant, la prise de données supplémentaires peut s'avérer nécessaire avant de procéder à leur réalisation.

Lorsque les travaux bénéficient d'une aide financière de l'AMVAP, un délai de protection est inscrit sur la *Prescription sylvicole et demande de participation financière* et prévoit un remboursement de l'aide financière lorsqu'il y a destruction totale ou partielle des travaux. Ce délai se poursuit en cas de vente ou autre aliénation de la superficie visée par les travaux.

S'il y a des travaux de préparation de terrain ou de reboisement, le producteur forestier s'engage à assurer la réalisation de la mise en terre des plants en incluant au besoin le regarni et tous les travaux d'entretien requis par son conseiller forestier à défaut de quoi il est tenu de rembourser toutes les aides financières consenties dans le projet de reboisement. La réalisation de la mise en terre des plants doit se réaliser au plus tard l'année qui suit la préparation de terrain. Cette directive relative aux travaux en chaîne est conditionnelle au maintien des programmes d'aide financière de l'AMVAP.

Ainsi, il est recommandé au propriétaire forestier :

- De consulter un conseiller forestier et de vérifier la réglementation municipale applicable avant d'entreprendre des travaux;
- De noter les interventions réalisées sur sa propriété.

Je reconnais que lors de la réalisation de travaux d'aménagement forestier, je dois respecter les saines pratiques reconnues, telles que décrites dans le *Guide des saines pratiques d'intervention en forêt privée* de la Fédération des producteurs forestiers du Québec, ainsi que les lois et règlements en vigueur en vue de protéger l'ensemble des ressources et potentiels du milieu.

Je Luc Paquet, reconnais avoir pris connaissance de mon plan d'aménagement forestier, celui-ci reflète les informations fournies par mon conseiller forestier et j'en accepte le contenu.

J'autorise mon conseiller forestier à remettre une copie de mon plan d'aménagement forestier à l'AMVAP à des fins d'application du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées.

Signature du propriétaire ou du représentant autorisé

Date

8. Déclaration de l'ingénieur forestier

J'ai élaboré un plan d'aménagement forestier pour la propriété ci-haut mentionnée appartenant à :

Gestion Lupac Inc.

Ce plan est valide jusqu'au 1^{er} décembre 2030 inclusivement.

Je déclare que les lots ou parties de lot du présent plan d'aménagement forestier sont sous convention d'aménagement forestier avec un organisme de gestion en commun (groupement forestier, société sylvicole, etc.) :

Oui

Non

☐

☒

Je certifie que ce plan d'aménagement forestier est conforme au Règlement numéro 4 adopté le 4 juin 2019 de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches.

Nom de l'ingénieur forestier :

Signature de l'ingénieur forestier : _

Numéro de permis de l'OIFQ : _ Date : _

9. Déclaration de reconnaissance du producteur forestier et consentement à l'utilisation des renseignements personnels du propriétaire

Déclaration de reconnaissance

Je consens à ce que les renseignements fournis sur ce document soient utilisés par le mandataire du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs aux fins d'analyse de ma demande d'enregistrement des superficies à vocation forestière et de délivrance d'un certificat de producteur forestier ainsi que pour toutes les communications nécessaires au suivi de mon dossier.

Je consens à fournir au mandataire du Ministère tout document essentiel à l'analyse de mon dossier pour l'enregistrement de mes superficies à vocation forestière et à ma reconnaissance en tant que producteur forestier.

Je consens à joindre au présent document une copie des comptes de taxes municipales se rapportant aux superficies à enregistrer. Par ailleurs, je joins à ma demande un chèque fait à l'ordre du Bureau d'enregistrement acquittant les droits d'enregistrement.

À titre de propriétaire d'une forêt privée d'au moins 800 hectares d'un seul tenant, j'atteste être membre en règle d'un organisme de protection contre le feu.

Consentement à utilisation des renseignements personnels

Je consens à ce que les renseignements fournis sur ce document soient transmis à l'agence régionale de mise en valeur des forêts privées concernée ainsi qu'aux personnes mandatées par celle-ci ou par le Ministère pour élaborer ou mettre en œuvre les différents programmes destinés aux producteurs forestiers reconnus. À défaut de consentir, je suis conscient que l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées concernée ne pourra traiter ma demande tant que je n'aurai pas donné une autorisation écrite à cet effet.

Je consens à ce que le Syndicat ou l'Office de producteurs de bois ou l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées responsable de mon dossier utilise les renseignements personnels concernant mon nom et mon adresse pour me proposer divers produits liés au transfert de connaissances (notion qui englobe l'information et la formation) en regard de la protection et de la mise en valeur des forêts privées.

Je consens à ce que le Bureau d'enregistrement communique directement avec mon conseiller forestier, dans le cas où une information est manquante ou une précision est nécessaire.

Vous pouvez en tout temps modifier ces choix en remplissant le formulaire « Renseignements personnels » et en le faisant parvenir au Bureau d'enregistrement responsable de votre dossier. Vous pouvez également vous procurer ce formulaire auprès des bureaux d'enregistrement ou sur le site Internet du Ministère.

Signature du propriétaire ou du représentant autorisé _____ Date _____

Section réservée au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou aux personnes mandatées par celui-ci

J'atteste que le requérant est reconnu producteur forestier conformément à l'article 130 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier.

Commentaires :

Date de reconnaissance : _____

Responsable de l'analyse : _____

Signature

Date : _____